

Crowdfunding Fleur Pellerin présente un projet de cadre législatif

Écrit par merchid.berger@finances.gouv.fr (Merchid BERGER)

Mardi, 01 Octobre 2013 00:00 -

La première mouture des mesures destinées à faciliter le financement participatif a été présentée par la ministre Fleur Pellerin. Une concertation de six semaines est ouverte.

A l'occasion des Assises du financement participatif organisées à Bercy, ce lundi, Fleur Pellerin, ministre déléguée auprès du ministre du Redressement productif, a révélé la première version du nouveau cadre législatif qui devrait entrer en vigueur l'an prochain. Un cadre créé spécialement pour les plateformes de financement participatif, censé assouplir leurs contraintes et leur permettre d'échapper à la réglementation bancaire, trop stricte. Le texte n'est pas encore définitif : une consultation de six semaines vient d'être lancée. Jusqu'au 15 novembre, chacun peut donner son avis sur les textes et demander des modifications. L'Autorité de contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers travailleront de concert avec le ministère des Finances. La nouvelle réglementation devrait finalement entrer en vigueur au premier trimestre 2014, avec une ordonnance portée par Pierre Moscovici.

[Lire la suite](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Crowdfunding Fleur Pellerin présente un projet de cadre législatif](#)